

Julien POURQUIE KESSAS et Vincent FILLOLA, nouveaux co-présidents d'Avocats Sans Frontières France

- **L'association Avocats Sans Frontières France assure depuis près de 20 ans la défense de toute victime de violation des Droits de l'Homme. Présidée jusqu'à aujourd'hui par son fondateur Me François Cantier, ASF France est dorénavant dirigée par 2 jeunes avocats Julien Pourquoié Kessas et Vincent Fillola, élus lors de la dernière AG.**
- **Me François Cantier reste Président d'Honneur.**

Deux co-présidents pour répondre aux défis du monde

« Nous nous sommes engagés auprès d'Avocats Sans Frontières France avec la seule volonté de mettre notre force de travail et nos compétences au service des actions que nous menons, avec comme unique ambition de concourir à la qualité de nos interventions auprès de celles et ceux qui comptent sur nous, avec comme désir singulier celui d'être simplement utiles aux autres.

Nous sommes conscients que notre légitimité ne se décrète pas, mais devra être démontrée à chaque instant, à chaque prise de décision, par notre capacité à renforcer et pérenniser l'œuvre d'ASF France aux côtés de l'ensemble de ses salariés et bénévoles. »

Julien Pourquoié Kessas et Vincent Fillola, co-présidents d'ASFF

Après avoir prêté serment en 2014, Vincent Fillola a été associé fondateur du cabinet Ancile Avocats jusqu'en 2017, avant d'exercer aujourd'hui à son compte. Il est spécialisé en droit pénal, en droit des affaires et en droit de l'économie sociale et solidaire.

De 2011 à 2013, Vincent Fillola a exercé diverses fonctions dans l'administration, notamment comme chargé de mission auprès de l'Ambassadeur pour les Droits de l'Homme et auprès du Défenseur des Droits. Il est diplômé des Universités de Toulouse et de Paris 1 - La Sorbonne, en science politique et en droit international.

Il s'est engagé au sein d'ASFF dès sa prestation de serment et en est devenu administrateur en 2015.



Julien Pourquoié Kessas est associé fondateur du Cabinet Koop Avocats, spécialisé en droit des affaires depuis 2016. Diplômé de l'Institut d'Etudes Judiciaires de Toulouse en 2001, il a été en charge de la gestion privée au sein de plusieurs groupes bancaires jusqu'en 2010, avant de rejoindre le cabinet d'avocats YJP et Associés.

Adhérent de ASF France depuis 2004, Julien Pourquoié Kessas s'est véritablement engagé au sein d'ASF France en tant qu'administrateur en 2015, puis Secrétaire Général en 2016.



Avocats Sans Frontières France, engagés pour défendre les justiciables, victimes de violation des Droits de l'Homme

En 2017, ASF France compte 180 adhérents, dont 120 bénévoles qui ont conduit 17 missions dans 4 pays. L'association mène actuellement plusieurs missions :

- au **Tchad**, dans le cadre du Programme d'Assistance et d'accès au Droit pour les Enfants et les Femmes (PADEF), afin d'améliorer le respect des règles et des garanties en matière de détention, d'organiser la prise en charge complète des dossiers des femmes et mineurs détenus les plus vulnérables et de sensibiliser la population et les acteurs de la chaîne pénale aux droits des femmes et de l'enfant,
- au **Mali**, avec le Projet de renforcement de capacités des magistrats du Nord du Mali (PROCAMANO), pour contribuer à l'amélioration de la qualité de la justice pénale,
- au **Nigeria** où Projet ProCAT « Lutte contre la torture au Nigeria » vise à faciliter l'accès à la justice pour les victimes d'actes de torture et contribuer à la réduction des actes de torture tout au long de la chaîne judiciaire grâce à la mobilisation des acteurs judiciaires et à la sensibilisation de la population au Nigeria,
- en **Côte-d'Ivoire**, dont la Promotion et Protection des Défenseurs des Droits de l'Homme (PRODEF) est devenue une priorité afin que toutes les ONG de défense des droits humains agissant dans la zone aient une meilleure connaissance de leurs droits, et travaillent en synergie afin de garantir une protection effective des défenseurs des droits humains,
- au **Cambodge**, avec le « projet d'Accès au Droit pour tous et défense des plus démunis », des permanences juridiques sont organisées au Tribunal de Battambang et des avocats assurent la prise en charge de dossiers criminels et de mineurs,
- enfin en **France**, et plus précisément à Paris, ASF France met en place des **permanences juridiques** pour appuyer les **demandeurs d'asile** dans leurs démarches (Mairie du X^{ème} arrondissement, tous les vendredis).

À propos d'Avocats Sans Frontières France

Fondée en 1998, la mission d'ASF France est de contribuer à l'application effective des Droits de l'Homme, universellement reconnus et d'œuvrer partout où cela s'avère utile et nécessaire à l'instauration ou la restauration de l'État de Droit. ASF France a pour objectif premier d'assurer la défense de toute personne dont les droits fondamentaux sont menacés et qui ne disposent pas à leurs côtés de la présence d'un avocat indépendant. Face aux difficultés observées pour les justiciables d'accéder au droit et à la justice et a fortiori à l'avocat, ASF a contribué à mettre en place des systèmes favorisant l'accès au droit et à la défense pour les plus vulnérables.

L'association porte également assistance aux avocats et aux défenseurs des Droits de l'Homme menacés en raison de leur exercice professionnel.

www.avocatssansfrontieres-france.org

Renseignement complémentaire ou demande d'interview

Contact Presse - Florence Millet – 06 62 01 77 61 – florence@millet-rp.fr